



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reglementation

Question écrite n° 49904

Texte de la question

M. Martin Malvy appelle l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur le projet d'arrete relatif a la reglementation des installations classees pour les exploitations viticoles dont la capacite de production est comprise entre 500 et 20 000 hectolitres. Dans sa reduction actuelle, ce texte imposerait aux petites exploitations viticoles une mise aux normes dont le cout financier serait tres important. De fait, de nombreux vignerons-recoltants pourraient etre dans l'impossibilite de s'y conformer. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre, dans le cadre d'une veritable concertation avec les professionnels concernes, afin de tenir compte dans ce projet d'arrete des contraintes specifiques des viticulteurs en caves particulieres.

Données clés

Auteur : [M. Malvy Martin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49904

Rubrique : Installations classees

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1480